



# ***INFOS Botans***

***JUILLET 2020***

**MAIRIE DE BOTANS**

**☎ 03 84 21 54 12**

**Mail : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)**

**Web : <http://www.mairie-botans.com/>**

**heures d'ouverture :**

**mardi de 17h à 18h**

**samedi de 10h à 11h30**

## **REPRISE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :**

Le Président du Grand Belfort, Damien Meslot, a décidé **la reprise du service gratuit de collecte des gros encombrants à partir du mardi 9 juin 2020.**

Le service fonctionnera selon les conditions classiques, c'est-à-dire identiques à celles pratiquées avant l'épidémie de COVID-19 :

- La prise de rendez-vous s'effectue sur le site internet du Grand Belfort [www.grandbelfort.fr](http://www.grandbelfort.fr)
- Les gros encombrants acceptés ne doivent pas dépasser un volume de 2 m<sup>3</sup> maximum : canapé, armoire, bureau, literie et électroménager.
- Présence obligatoire au rendez-vous, ne rien sortir sur le domaine public.

Le fonctionnement classique du service permet d'ores et déjà de respecter les gestes barrières et donc de garantir la sécurité des usagers comme des agents : aucun contact, aucune signature de papier, distance physique et collecte des encombrants à l'aide d'une grue.

### **COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Les commissions Environnement et Fleurissement, Bois et la Commission Action Sociale sont ouvertes à l'ensemble des habitants. Si vous souhaitez en faire partie, contactez la mairie.

### **TAUX D'IMPOSITION / BUDGET 2020 :**

Le conseil municipal lors de séance du 5 juin 2020 a décidé à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020.

Voici le rappel des taux actuels :

- Taxe d'habitation : 7,87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6,45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31,30 %

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020:**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	267 310,25 €	240 316,05 €
<b>Dépenses</b>	238 993,81 €	240 316,05 €

Le budget primitif a été adopté lors du conseil municipal du 25 juin 2020

Il y a équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

#### **Principaux travaux d'investissements prévus pour 2020:**

- Projet de mise aux normes du Musée agricole.
- Ravalement de la façade du bâtiment «ancienne école».
- Changement des fenêtres et portes du bâtiment «ancienne école».
- **Aménagement d'accessibilité du terrain de boules de la Salle des Fêtes**

### **SIEMPK - ELECTION DU NOUVEAU BUREAU :**

Le 15 juin à Sevenans, le Syndicat de l'école maternelle Pauline KERGOMARD (SIEMPK) a élu son nouveau bureau. Mr Mickaël NICOD délégué de la Commune de Sevenans a été élu Président, Mme Jocelyne BAUDIN déléguée de la Commune de Bermont a été élue Vice-Présidente.

### **RPI - ELECTION DU NOUVEAU BUREAU :**

Le 26 juin à Dorans, le syndicat de l'école élémentaire des communes de Dorans, Botans, Bermont et Sevenans (RPI) a élu son nouveau bureau. Mme Nelly WISS déléguée de la Commune de Dorans a été élue Présidente, Mesdames Chantal BOUVET déléguée de la Commune de Sevenans, Séverine HENRY déléguée de la Commune de Botans et M. Gilles JEAMBRUN délégué de la Commune de Bermont ont été élus Vice-présidents respectivement avec la délégation du budget, des ressources humaines et des travaux.

### **BATIMENTS INTERCOMMUNAUX - ELECTION DU NOUVEAU BUREAU:**

Le 16 juin, à Bermont, le syndicat des bâtiments intercommunaux (SGII) a élu son nouveau bureau. Mr Pascal GROSJEAN délégué de la Commune de Bermont a été élu Président, Mr Philippe PERRET délégué de la Commune de Dorans, Mr Frédéric BLANC délégué de la Commune de Botans et Mr Rémy RAMEY délégué de la Commune de Sevenans ont été élus Vices Présidents.

### **PARKING ANCIENNE ECOLE :**

La commune de Botans, a pris un arrêté, en date du 26 juin 2020, portant réglementation de l'accès du parking communal situé 29 Grande rue.

L'accès au parking est réservé à l'usage de la Mairie et au locataire du logement communal ainsi qu'à ses invités.

En cas de présence de mineurs sur le parking, leur surveillance est assurée sous l'entière responsabilité des parents ou des adultes qui les accompagnent. En aucun cas, la responsabilité de la Commune de Botans ne saurait être engagée lors d'accidents ou d'incidents provoqués par l'imprudence des visiteurs ou le non-respect du présent règlement.

### **LIMITATION / RESTRICTION SALLE DES FETES :**

Considérant qu'il convient de respecter les mesures sanitaires afin de limiter les risques de propagation du Covid-19 , notamment la distanciation d'un mètre entre deux personnes lors d'un rassemblement, **la Commune de Botans à compter du 1 Juillet 2020 et jusqu'à nouvel ordre arrête que la location de la salle des fêtes est autorisée dans la limite de 45 personnes.**

### **ASSEMBLEE GENERALE : LOU VEIL MELUN**

Le 3 juillet 2020, l'Association « Lou Veil Melun » a procédé à son assemblée générale. A l'issue de celle-ci un nouveau bureau a été élu : Mme Séverine HENRY a été élue Présidente, Mme Christine COURTOT Vice-Présidente, Mme Pascale COMMUNIER Secrétaire, Mr Tom COURTOT Vice-Secrétaire, Mme Hélène MARTIN Trésorière et Mr François DIOGUARDI Vice-Trésorier.

**Nouvelle adresse mail : louveilmelun@gmail.com**

**La 27ème Marche Populaire de l'Association aura lieu le dimanche 13 septembre 2020 de 8h à 16h30**, une restauration rapide sera possible sur place (sous réserve des conditions sanitaires en date du 13 septembre).

- Inscriptions sur place : 2 euros (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans accompagnés d'un adulte).
- Prix du repas : 8 euros – Menu (assiette anglaise, fromage et dessert).



### **CONCOURS INTERVILLAGE DE PETANQUE / DORANS:**

Le concours aura lieu cette année à Dorans **le dimanche 6 septembre** à la Maison du Temps Libre à partir de 8 heures.

Les inscriptions doivent se faire avant le 28 août en Mairie de BOTANS.

Une restauration sera possible sur place au prix de 10 euros le menu (Kir, 2 saucisses ou 2 merguez, salade de pomme de terre, carottes râpées, fromage et tarte).

### **COMMISSION ACTION SOCIALE :**

L'ensemble des membres de la commission action sociale vous souhaite de passer un bel été. Les après-midi de rencontre et de convivialité reprendront à l'automne si les conditions sanitaires le permettent. Les anniversaires de nos aînés les plus âgés sont toujours fêtés.

### **NUISANCES SONORES / RAPPEL:**

L'arrêté n°2015-0005 signé par le Préfet du Territoire de Belfort le 15 avril 2015 comprend 18 articles.

**Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12 h et de 14h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h seulement**

### **PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION ( PPRI ) :**

La commune de Botans est concernée par la révision et l'extension du plan de prévention du risque inondation de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise. Cette procédure est actuellement au stade de la validation du modèle hydraulique qui permettra de définir l'emprise de la zone inondable du futur PPRI (crue dite de référence).

La concertation de la population se déroulera du 6 au 31 juillet 2020, cette phase reposera sur la présentation des cartographies des zones inondables. Les habitants ont la possibilité de prendre connaissance du rapport d'études et des atlas cartographiques sur le site :

[www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr) (article « révision du PPRI ») et de s'exprimer sur ces cartographies par courrier, par courriel ou au cours de permanence d'informations publiques : jeudi 9 juillet de 9h à 14h et mardi 21 juillet de 14h à 19h à la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort.

**FERMETURE DU SECRETARIAT :**

Il n'y aura pas d'ouverture au public les mardis 21 et 28 Juillet 2020.

**GRAND BELFORT Communauté d'agglomération:**

Madame le Maire, lors du Conseil Communautaire du 6 Juillet 2020 a été élue 2ème Vice-Présidente du Grand Belfort chargée de l'environnement et du développement durable.

**APPEL A CANDIDATURE : RPI (syndicat de l'école élémentaire)**

Le syndicat du RPI recrute à compter du 1 septembre 2020, une personne pour encadrer la cantine de 11h à 13h30 les lundi, mardi jeudi et vendredi.

Si vous souhaitez postuler, merci d'envoyer un mail avec un CV à l'adresse suivante: [secretariat@rpidorans.fr](mailto:secretariat@rpidorans.fr) avant le **21 juillet** dernier délai.

***L'ensemble de la Municipalité de Botans vous souhaite de passer un bel été !***